

Un goût d'inachevé

- **Le coût du kilo watt/heure est pratiquement réduit de moitié.**
- **Le lot de 1.200 onduleurs n'a pas permis d'atteindre l'objectif de 1.000 bâtiments solaires.**
- **Deux usines de fabrication de cellules photovoltaïques verront le jour, prochainement, en Tunisie.**

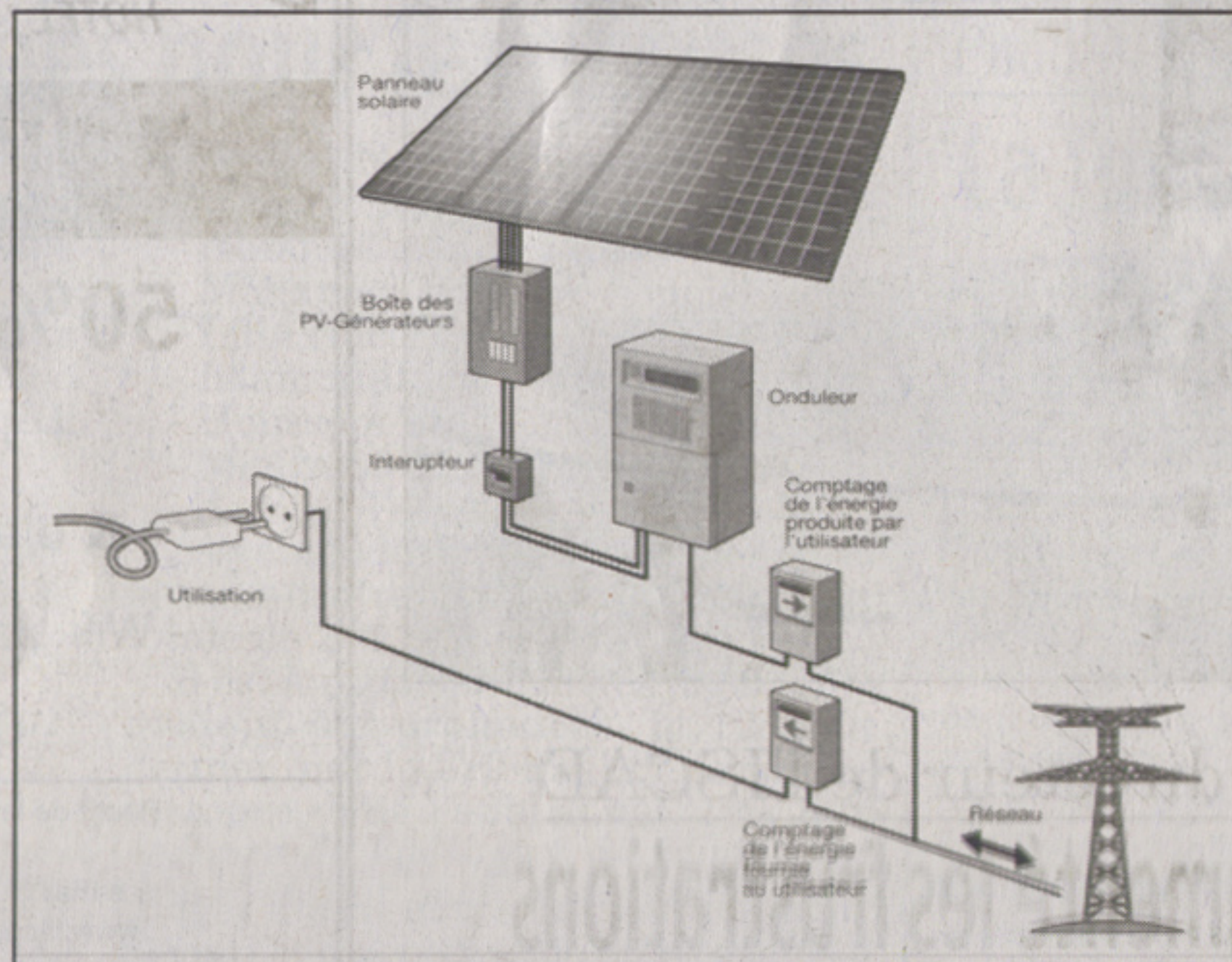
Rien ne va plus! Ces derniers temps, les clients protestent contre les interminables délais d'attente de la mise en marche de leurs installations photovoltaïques, les installateurs déplorent la pénurie des onduleurs, fournis gratuitement par la STEG, et les autorités publiques appellent à la révision de certaines procédures et de les réadapter aux nouvelles données du secteur de l'énergie solaire. Sans doute, la mise en application de la première phase du projet «prosol elec» rencontre plusieurs difficultés. Certes, une phase pilote sert à dévoiler les insuffisances et les dysfonctionnements, mais surtout de les résoudre dans les plus brefs délais. Car la valorisation du capital soleil offre des économies sur les factures d'électricité des clients, l'allègement des charges de l'Etat relatives à la subvention de l'énergie classique et la naissance d'un secteur d'activité compétitif, créateur d'emplois et de richesses. D'une pierre trois coups.

Mieux encore, avec plus de trois mille heures d'ensoleillement, de généreuses subventions, une baisse des coûts des installations photovoltaïques et des crédits bonifiés, on s'attendait à un «boom» du marché de l'énergie solaire. En effet, au début de cette année, le secteur avait le vent en poupe. Du côté de l'offre, 73 entreprises ont été créées et agréées pour l'exercice de ce nouveau métier. Du côté de la demande, la première phase pilote du projet national «prosol elec» table sur 1.000 bâtiments solaires totalisant une puissance globale de modules photovoltaïques de 1.500 kw. Mais, depuis un bout de temps, à défaut d'onduleurs, les entreprises du secteur sont en veilleuse et certaines en difficulté.

L'impatience des clients

Toutes les conditions ont été mises en place pour servir royalement le client final. Déjà, la simplicité de la procédure, seulement deux formulaires à remplir, et le vis-à-vis unique, l'installateur qui agit pour le compte du client, a encouragé plusieurs ménages à monter des installations photovoltaïques sur les toitures de leurs domiciles. De plus, le mécanisme Prosol Elec fournit un ensemble d'incitations financières en termes de subventions (40% du coût de l'installation) et une ligne de crédit sans intérêt. «A 100 dinars/mois on peut devenir producteur d'électricité», souligne M. Boubaker Ghikhaoui, un retraité qui a investi dans une installation photovoltaïque. D'après les prévisions de M. Boubaker et de son installateur, la mise en marche était programmée pour le mois de mai dernier. En effet, sa motivation à court terme était de

produire l'énergie nécessaire pour la climatisation lors de la saison estivale et échapper aux habituelles factures salées. Toutefois, jusqu'à ce jour, après quelques mois, son dispositif ne fonctionne pas. «J'ai payé l'avance, l'installateur a déposé le dossier et on attend encore», déplore-t-il. Et de préciser: «ils ont installé les socles, les raccordements, les câbles et il ne reste que l'onduleur». Après une longue attente, il a été avisé par son fournisseur que la Steg est en rupture de stock de ce type d'équipement et elle ne compte plus en acquérir de nouveau. Déçu et choqué, il craint fort que la Steg change de stratégie et qu'il se retrouve ensuite avec une installation incomplète et non fonctionnelle. «Comment la Steg adhère-t-elle à un programme puis le relâche-t-elle?»



se demande-t-il. On apprend aussi que des voisins de M. Chikhaoui souffrent du même problème. Certains ont appelé leurs fournisseurs pour désinstaller les équipements mis en place. D'autres les ont gardés pour garantir la restitution de leurs avances. Même si M. Chikhaoui est passé à côté de son objectif à court terme et a reçu une facture salée, il garde son ambition de devenir producteur d'électricité.

Le manque de visibilité des installateurs

Dans le dispositif mis en place, l'installateur est le vis-à-vis unique du client. Forcément, en cas de retard, de tout genre, il n'a qu'à s'adresser à son fournisseur. Ces derniers temps, le nombre des réclamations ne cesse de grimper. En fait, c'est toujours la même qui se répète. Les clients demandent la désinstallation des dispositifs incomplets et la restitution de leurs

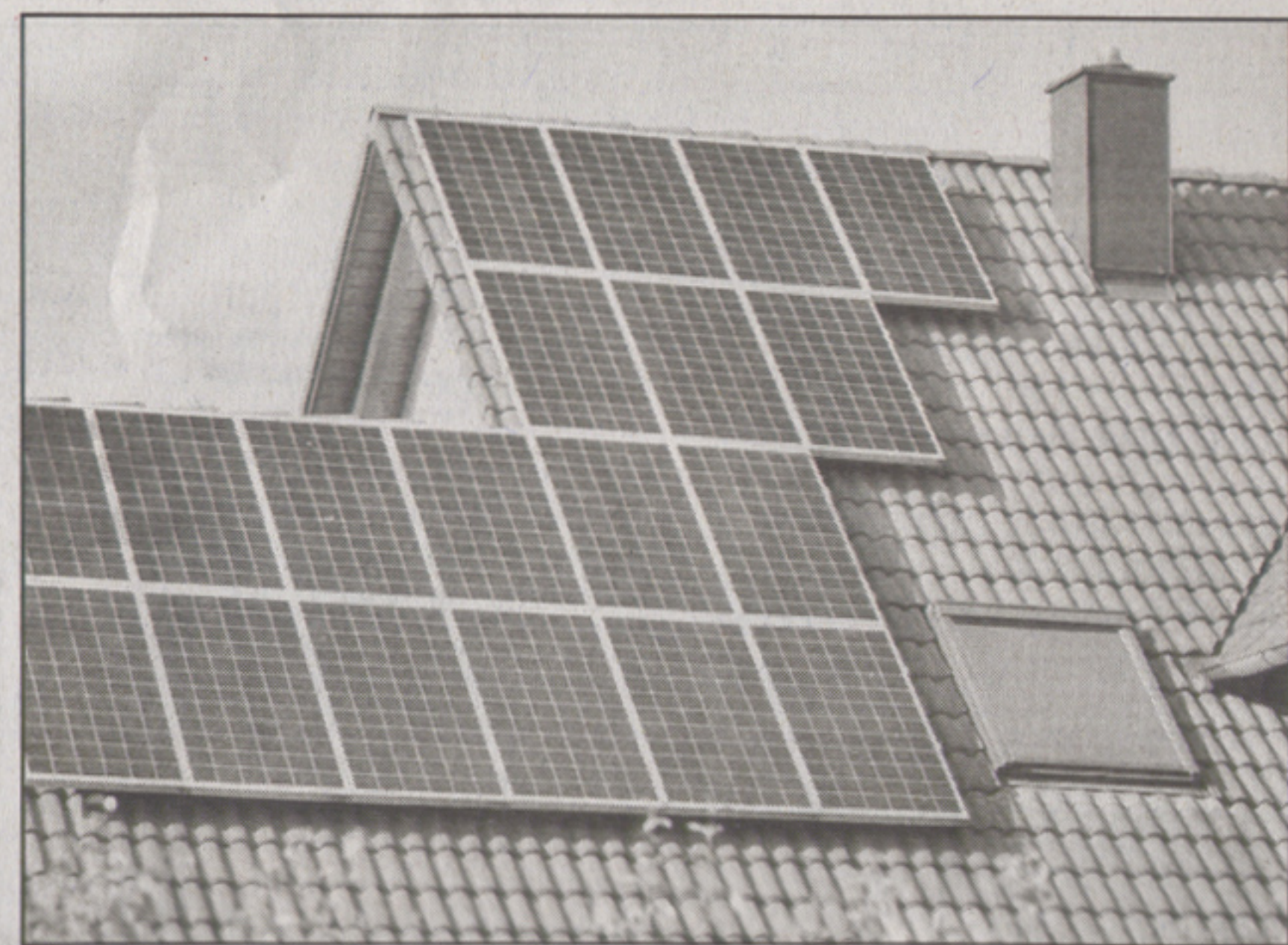
avances. «Au lieu de générer des recettes, les premiers travaux d'installations engendreront des coûts pour la désinstallation» déplore M. Jamel Mokadem, directeur général de Tunisie Energie. Ses 80 installations sur les toitures ne manquent que d'onduleurs pour les mettre en marche. «A toutes mes demandes à la Steg je n'ai eu qu'une seule réponse : onduleur non disponible» ajoute-t-il. «Mais je suis déjà engagé avec plusieurs clients. J'ai dépensé pour ça. Et je ne prévois pas d'engagements», précise le directeur général. Ce qui est de nature à aggraver la situation financière de l'entreprise. Pis encore, les professionnels manquent de visibilité quant aux nouvelles orientations de l'Etat dans ce cadre. «Pour le moment je suis forcé de donner des

congrés à mes employés. Et à terme, j'attends les premiers signes pour savoir agir», explique-t-il.

Force est de constater que le marché du photovoltaïque est juteux, et a attiré 73 entreprises en une année. Mais, le plus grand défi est de les garder à l'abri de certains risques pour espérer développer un savoir-faire national, avec des potentialités d'exportations.

Des promesses et des réformes en vue

Du côté de la Steg, M. Rached Daghfous, chargé de la direction technique de la distribution, insiste: «on a honoré notre engagement avec l'Etat». En effet, d'après les chiffres communiqués, elle a fourni 1.200 onduleurs aux installateurs. Un lot de 1.050 onduleurs a été importé directement par la Steg. Et le reste a été importé par les entreprises du secteur et remboursé par la compagnie nationale. D'où



une quantité suffisante pour atteindre les objectifs de la première phase pilote. «Même si le stock est épuisé, on est en train d'étudier, jusqu'à maintenant, des demandes de remboursement pour préserver ce nouveau tissu d'entreprises», ajoute le directeur. Il est à signaler que bon nombre de dossiers est bloqué en raison de la non-conformité des installations. Enfin, le responsable nous a confié que les prochains jours apporteront des changements et des solutions.

Représentant l'autre institution publique, l'Anme, M. Abdelkarim Ghezal, directeur des Energies renouvelables a rappelé que l'agence joue le rôle d'une interface entre les parties prenantes. En amont, un rôle d'accréditation des entreprises du secteur. En aval, après la mise en marche de l'installation, l'agence débloque les subventions. Par ailleurs, il signale que la Steg a importé mille onduleurs pour les besoins de mille bâtiments, conformément aux objectifs du projet. (Un onduleur est équivalent à un

kilowatt heure). Mais il s'est avéré que plusieurs résidences nécessitent plus qu'un kilowatt heure. S'agissant majoritairement de grandes villas, les installations nécessitent deux onduleurs, soit deux kilowatt heure. D'où le fait que le lot importé n'a pas permis d'atteindre les objectifs quantitatifs du projet. On pourrait se demander alors si ce n'est pas une fausse appréciation arithmétique qui est à l'origine de la pénurie des onduleurs. «Mais on doit rapidement trouver des solutions à cette problématique», a conclu le responsable.

Quoi qu'il en soit, le domaine reste très prometteur. Outre la baisse considérable des coûts de production de l'électricité domestique, M. Ghezal nous apprend que deux entreprises de fabrication de cellules photovoltaïques, 60% du coût des installations, verront le jour, prochainement, en Tunisie. Ainsi, la substitution des importations apportera un gain notable en coût et en temps d'approvisionnement.

Ridha MAAMRI

Bon à savoir

Le mécanisme PROSOLELEC fournit un ensemble d'incitations ciblant les clients résidentiels de la Steg souhaitant s'équiper d'installations solaires photovoltaïques pour couvrir partiellement leur besoin en énergie électrique. Ces incitations consistent en :

- Une subvention du Fonds National de la maîtrise de l'énergie (Fnme) représentant 30% du coût de l'investissement de l'installation photovoltaïque et plafonnée à 3.000 dinars par kWc;
- Une prime supplémentaire de 10% du coût de l'investissement accordée par le ministère italien de l'Environnement et du Territoire (Miet) à travers le MEDiterranean Renewable Energy Centre (Medrec);
- Une participation en nature de la Steg qui consiste en la fourniture, à titre gratuit, d'un onduleur permettant la transformation du courant continu fourni par les modules photovoltaïques en un courant alternatif;
- Un crédit d'une durée de 5 ans pouvant atteindre 3.000 dinars par kWc, accordé par Ettijari Bank et remboursable sur la facture Steg;
- Une bonification de la totalité du taux d'intérêt du crédit, soit l'équivalent d'une prime de 5% du coût de l'investissement, servie par le Miet.